



CSE extra S31 : La fumée blanche est sortie !

Lors du CSE extra et en respect à l'accord temps de travail et congé 2024 signé par la CFE-CGC, la direction a informé les élus que la semaine 31 ne sera finalement pas travaillée sur une tournée comme initialement prévue. Par conséquent, tous les salariés de l'UT bénéficieront de 3 semaines de congés consécutives (Semaines 31 à 33).

Conformément aux dispositions inscrites dans l'accord congé 2024, les salariés volontaires à venir travailler en S31 pourront maintenant repositionner leur demande de congés en incluant ce nouveau réglage. Ils seront vu individuellement par leur hiérarchie à partir de 29/05. La possibilité de travail en S31 restera possible mais de manière restreinte pour les salariés souhaitant travailler par convenance personnelle, en complément de l'équipe maintenance ou sur missions.

La CFE-CGC souhaite la tenue de la commission de suivi pour connaître le pourcentage de premier choix accordé pour les salariés de PPMP qui ne bénéficient pas des mêmes dispositions.



Pont de l'ascension : 1 JRTT Employeur sera positionné le 10 mai pour les salariés en horaire de journée pour effectuer le pont de l'ascension. La CFE-CGC a demandé en séance et obtenu la possibilité pour le salarié de poser 1 CP ou 1 CA 2023 à sa convenance. La demande doit être effectuée et validée par la hiérarchie avant le vendredi 03 mai.

Pour les salariés ayant déjà posé un jour de congé le 10 mai, celui-ci sera prioritaire et de ce fait le JRTT Employeur ne sera pas retranché de son compteur.

Vos élus et RS : E. Antony, L. Gauthérat, D. Lindecker F. Vandersoupe & C. Broqué



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

